



# Evaluation des diplômes Licences – Vague B

## ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence – Aix Marseille 1

Demande n° S3LI120003708

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Lettres, langues et culture

## Présentation de la mention

Appelée à être mise en place en 2012, cette mention ambitionne d'associer les lettres modernes et les langues vivantes dans une bi-licence comme il n'en existe actuellement qu'à Paris, Lyon et Grenoble.

Organisée en huit parcours (Arabe, Russe, Portugais, Japonais, Italien, Espagnol, Allemand et Roumain), elle offre des spécialités rares qui peuvent attirer des inscriptions dépassant le cadre régional.

Les débouchés professionnels relèvent de divers secteurs caractérisés par une dimension internationale et interculturelle (traduction, enseignement, commerce etc.), sans exclure la poursuite d'études dans des masters.

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	100*
Nombre d'inscrits en L2	70*
Nombre d'inscrits en L3	70*
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

\*(effectifs attendus après création de la mention)

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Justification locale et nationale : La formation telle qu'elle est proposée permet de répondre, dans le principe, à un besoin croissant de pluridisciplinarité et, accessoirement, de désengorger la filière saturée qu'est la LEA.

Projet pédagogique : Les enseignements se spécialisent progressivement et sont en adéquation avec les objectifs fixés par l'équipe pédagogique, en particulier dans les spécialités Arabe, Italien et Espagnol.



Corrélativement, il ne faut pas écarter l'hypothèse de disparités sensibles en fonction des langues choisies en termes de volume horaire et de contenu. On note aussi un certain déficit de TD dans les cours de civilisation et de littérature et dans le tronc commun des Lettres modernes.

L'accompagnement des étudiants semble n'avoir de réalité qu'à travers l'existence d'une UE de méthodologie du travail universitaire.

La mention vise à former des acteurs dans le domaine international et l'interculturel. Elle débouche sur des masters traditionnels, notamment en Lettres modernes et en langues, traduction, mais aussi en négociation internationale (MASNI), mais les écoles de journalisme et de commerce peuvent aussi constituer une suite.

Pilotage : La mention bénéficie d'une équipe pédagogique équilibrée et très bien structurée.

- Points forts :
  - Cette licence bidisciplinaire impose l'acquisition de compétences multiples et un certain niveau d'exigence est garanti par les règles strictes de compensation.
  - Grâce à ses huit parcours, elle offre des combinaisons rares (par le jeu de la langue B choisie).
  - Elle débouche sur une palette de masters très variée.
  - Elle encourage la mobilité des étudiants, surtout internationale.
  - L'équipe pédagogique est équilibrée et très bien structurée.
  
- Points faibles :
  - Le dossier est lacunaire.
  - Les disparités entre les langues B ne sont guère justifiées dans le dossier.
  - Les cours de littérature et de civilisation semblent aspirer à une certaine hégémonie, à en juger par la proportion de cours magistraux qui leur sont dévolus.
  - Les TICE semblent quelque peu négligées.
  - L'évaluation des enseignements et de la formation ne semble pas avoir fait l'objet de beaucoup d'attention.
  - Les dispositifs d'aide à la réussite sont peu nombreux.
  - Les points faibles signalés (notamment les disparités entre les langues B, l'utilisation des TICE et l'évaluation des enseignements) sont peut-être à mettre sur le compte de la virtualité de la mention, qui ne sera mise en place qu'à partir de la rentrée 2012.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Le dossier est lacunaire et peu explicite sur des aspects importants du projet pédagogique et du pilotage de la mention, ce qui suggère que le projet n'est pas encore abouti.

L'idée de création d'une bi-licence Lettres modernes/Langues étrangères est cependant fort intéressante et doit être encouragée, car elle peut donner aux diplômés de cette mention un avantage comparatif par rapport à ceux des mentions Lettres modernes ou LLCE. Il y a, toutefois, des points qui peuvent être améliorés :

- L'équipe pédagogique ne semble pas avoir suffisamment réfléchi à la question pourtant centrale de l'insertion professionnelle des futurs diplômés. En ce sens, il serait souhaitable d'organiser la mention non seulement en spécialités, mais aussi en parcours à visée professionnelle, après définition précise des débouchés possibles. Le dossier étant peu explicite à ce sujet, il conviendrait aussi que les responsables de cette jeune formation développent un dispositif d'aide au projet professionnel.



- Afin que cette mention trouve parfaitement sa place dans l'offre de formation d'Aix-Marseille Université, il serait nécessaire de mieux cerner et mettre en avant ses spécificités par rapport à celles des mentions Lettres modernes ou LLCE.

Un pilotage réel de la mention devra veiller à l'équilibre entre les matières, d'une part, et entre les langues, d'autre part, le but étant de garantir autant que possible un diplôme d'égale valeur quel que soit le parcours choisi, malgré l'inévitable variabilité des enseignements suivis par les étudiants.

Sur le plan pédagogique, il semble nécessaire que les heures de TD soient plus nombreuses dans les UE du tronc commun Lettres modernes et que des cours de mise à niveau (notamment pour les langues) soient mis en place. Une utilisation poussée des TICE et la mise en place d'évaluations des enseignements et d'une analyse critique de ces évaluations sont à encourager.

Enfin, il serait souhaitable de développer les dispositifs d'aide à la réussite, des cours de méthodologie du travail universitaire, ainsi que le suivi sur quelques années des étudiants titulaires de la licence LLCE.